FAQ: Vers un manifeste pour les standards ouverts.

# Libroscope, plus que des logiciels libres, des hommes libres!

Réflexions

FAQ: Vers un manifeste pour les standards ouverts.

Le retour

Julien Tayon lundi 6 janvier 2003 Suite à l'article vers un manifeste pour les standards ouverts nous avons eu de nombreux retours. L'idée de cet article est de structurer les réponses de manières hiérarchiques sous la forme d'une FAQ.

Q0 : C'est re-pompé sur l'initiative de Bruce Perens Sincere Choice.

Q1 : Pourquoi ne pas participer au projet de Bruce Perens ?

Q2 : Standards et normes sont des synonymes ; standards ouverts contre normes fermées n'a aucun sens.

Q2': « Standard ouvert » et « format ouvert » sont-ils synonymes ?

Q3 : Pourquoi ne pas parler de la sécurité qu'apportent automatiquement les logiciels libres ?

Q4 : Adopter les logiciels libres reviendrait à adopter les normes ouvertes, non ?

Q4' *Variante de Q4* : Pourquoi ne pas soutenir l'adoption du logiciel libre dans l'administration ?

Q5 : Existe-t-il un intérêt à adopter le logiciel libre en dehors des logiques d'interopérabilité, ou de standards ouverts ?

Q6 : Qu'est ce que le logiciel libre ?

Q7 : Pourquoi ne pas avoir parlé de l'ATICA qui centralise les initiatives des administrations françaises pour développer des formats de données ouverts basés sur des *standards ouverts*?

Q0 : C'est re-pompé sur l'initiative de Bruce Perens Sincere Choice.

Ma source d'inspiration est une entrevue de Bruce Perens disponible ici. Elle fait suite à son opposition à une campagne qui a vu s'affronter les groupes de pression des logiciels libres et propriétaires qui avaient pour but d'imposer l'un ou l'autre type de logiciels à l'administration californienne. Il a donc lancé sa campagne Sincere Choice qui traite de l'intérêt pour la Californie d'adopter les standards ouverts. Je développe la notion qu'il propose, et notamment je fait la distinction entre standards et formats ouverts.

#### Q1 : pourquoi ne pas participer au projet de Bruce Perens ?

Il y a deux raisons:

- l'idée de participer à un projet avec Bruce Perens qu'il porte en son nom propre m'intimide,
- ce texte est en français car il s'agit d'une réflexion adaptée à la culture politique française : nous sommes habitués à un état régulateur, à une notion de service public et d'état républicain qui transforme le discours à travers la loupe de nos institutions.

### Q2 : Standards et normes sont des synonymes ; standards ouverts contre normes fermées n'a aucun sens.

Eh eh.

The good thing about standards is that there are so many to choose from.

#### -- Andrew S. Tanenbaum

Normes et standards sont deux synonymes, en effet. Standard est le mot qui nous vient de l'anglais [ 1]. La prolifération des normes (notamment du fait des normes propriétaires), a dévoyé le sens du mot. Une pirouette sémantique que j'ai faite est de privilégier le mot standard :

- le mot standardisation signifie : Action d'établir des standards || Action de réduire le nombre de modèles de fabrication Larousse illustré 1972. L'idée étant de réduire le nombre de normes.
- cela permet de converger avec l'initiative de Bruce Perens,
- la notion de standard de fait [2] est pour moi l'objectif implicite d'une norme : toute norme non adoptée est pour moi incongrue.

#### Q2': Standard ouvert et format ouvert sont-ils synonymes?

Citation de Raph

Remarquez que notre propos s'oriente vers des « standards ouverts », ce qui va plus loin que des « formats ouverts ». Si le format n'est pas standard et que mon logiciel ne supporte que son format dont il est le seul à en faire usage, et que pour courronner le tout le format n'est pas documenté, mais juste compréhensible par lecture du code source de l'application qui le gère... on est alors bien loin d'un « standard » !

#### Q3 : Pourquoi ne pas parler de la sécurité qu'apporte automatiquement les logiciels libres ?

Je suis assez butté sur ce point : je pense que la sécurité est avant tout une question d'organisation. La sécurité basée uniquement sur des logiciels est pour moi illusoire est cela peut amener, par un excès de confiance, les personnes qui se croient protégées par le logiciel à en oublier les principes de base de la sécurité. Néanmoins, j'ai plus confiance dans le logiciel libre que dans le logiciel propriétaire, même le logiciel propriétaire à code source ouvert.

#### Q4 : Adopter les logiciels libres reviendrait à adopter les normes ouvertes, non ?

Un logiciel libre n'utilise pas forcément des normes ouvertes ; par exemple nous utilisons celles édictées par ISO, et IEEE. De plus les logiciels propriétaires comme Dreamweaver savent respecter des standards ouverts [3].

Q4' Variante de Q4 : Pourquoi ne pas soutenir l'adoption du logiciel libre dans l'administration

L'administration n'est pas homogène et ni prète en majorité à adopter le logiciel libre ; comme nous l'exposons dans l'article nous pensons que l'effet obtenu serait l'inverse de celui désiré.

#### Citation de Raph

En effet, rien ne sert de faire passer le logiciel libre aux forceps si les utilisateurs finaux n'ont pas intégré un certain nombre de comportements responsables, et s'il ne sont pas en mesure de trouver dans les logiciels libres ce qui manque au logiciel non libre.

De plus il serait illusoire de passer outre les forces d'opposition dont sont capables ces utilisateurs finaux, qui voient toujours d'un mauvais oeil l'irruption d'une "nouvelle technologie". Il faut s'attirer leur adhésion, plus que leur forcer la main.

Voir 1 Standard ouverts - 2 Logiciel libre

## Q5 : Existe-t-il un intérêt à adopter le logiciel libre en dehors des logiques d'interopérabilité, ou de standards ouverts ?

Oui, beaucoup ! Mais le but n'est pas de faire de la promotion du logiciel libre à tout prix. Dans le cadre de l'administration, je trouve l'avis suivant intéressant :

Citation tronquée d'un anonyme [4] disponible dans les commentaires de l'article original.

...

Le rôle de l'administration est de réaliser pour le compte de tous les citoyens des actes selon des règles définies par ailleurs, et notamment, d'arbitrer les inévitables conflits d'intérêts entre les citoyens. L'intérêt de procéder ainsi est d'inciter les citoyens à se reposer sur des procédures pacifiques pour résoudre leurs conflits plutôt que de recourir à la violence. Idéalement, l'administration devrait donc être un dispositif absolument mécanique et transparent, que n'importe qui devrait pouvoir examiner sous tous ses angles pour accepter librement et en toute connaissance de cause soit de lui faire confiance, soit d'agir par les voies politiques acceptables pour qu'elle évolue dans la direction souhaitée par le consensus collectif tel que librement défini entre citoyens.

Dans un pays libre, les citoyens définissent selon diverses modalités les règles qui les régissent, mais peuvent légitimement douter du travail de leur administration. La paix sociale impose en théorie que le citoyen fasse confiance à l'administration, mais cette confiance ne découle pas de soi, et ce n'est pas être un mauvais citoyen que refuser d'accorder aveuglément sa confiance à l'administration. De son côté, le travail de l'administration est de faire son possible dans le cadre des moyens dont elle dispose pour inspirer confiance au public, la solution la plus simple pour cela étant de fonctionner de manière aussi transparente que possible. En « full disclosure » comme on dit chez les hackers, si je puis me permettre cette analogie.

C'est pour cela que l'informatique est tellement utilisée dans l'administration, car l'ordinateur est l'instrument idéal pour appliquer une règle telle qu'on la lui a définie. Reste alors à savoir si le logiciel fait bien ce qu'on croit qu'il fait, et si les données qu'on lui fournit sont justes (garbage in, garbage out, si je puis me permettre cette analogie). On pourrait observer que nombre d'entreprises privées gagneraient tout autant à adopter cette politique de transparence pour obtenir effectivement de bon gré la confiance de leurs clients, mais sans doute déborderions-nous quelque peu du cadre.

Dans le contexte de mon exposé, je partirais du principe toujours contestable qu'il n'existe pas d'inconvénients à un contrôle aussi poussé soit-il du travail de l'administration par le citoyen, quitte à ce que sa mise en oeuvre se traduise par la mise en cause de l'administration, ou la mise en évidence de l'impuissance de l'administration à appliquer telle réglementation telle qu'elle a été définie. L'administration y perd ce que la paix sociale y gagne, et puisque l'administration n'existe que pour aider à la paix sociale, cela n'est pas important.

La plupart des logiciels qui mettent en oeuvre ces fameuses règles de droit ne sont pas des logiciels libres. À vrai dire, les règles exactes appliquées par l'administration pour faire son travail ne sont même pas toujours documentées, et reposent sur des usages locaux ou des règles informelles. Loin de moi l'idée de vous donner quelque exemple précis, vous en trouverez d'innombrables dans les bonnes bibliothèques universitaires.

Même lorsqu'un logiciel est seul responsable de la bonne application d'un texte, le citoyen qui n'a pas accès au code source des produits utilisés ne peut pas contrôler la bonne exécution de la démarche sans disposer de toutes les données et du résultat du traitement, ainsi que de l'ensemble des règles applicables.

. . .

#### Q6: Qu'est ce que le logiciel libre?

Ceci fait partie des questions *en apparence* simples auxquelles il est dur de répondre. Je vous propose des liens externes en attendant que nous ayons une réponse qui nous convienne :

En français Définition de la FSF En anglais Définition du logiciel Open Source

# Q7 : Pourquoi ne pas avoir parlé de l'ATICA qui centralise les initiatives des administrations françaises pour développer des formats de données ouverts basés sur des *standards ouverts* ?

Parce que, jusqu'à ce que je lise une nouvelle sur Linuxfr, je ne savais pas qu'elle travaillait là-dessus. Leur page explique justement : « L'Agence émet des recommandations en vue de favoriser l'interopérabilité entre les systèmes d'information, l'usage des logiciels libres et des standards ouverts, le développement et le transfert des compétences et des savoir faire. ».

Bref, c'est une initiative qui est plaisante, si l'agence continue à exister...

Je vous rappelle que vous pouvez contribuer à faire évoluer cet article soit par le forum, soit en nous écrivant à mailto:libroscope@libroscope.org, soit en devenant contributeur régulier <a href="http://www.libroscope.org/contribue...">http://www.libroscope.org/contribue...</a>

L'image est issue de la restauration de la zone humide d'Emerainville. La légitimité de cette image ? Je viens du Vexin Français, et je rédige l'article :-) et je trouve leur travail fantastique !

- [1] Standard vient de l'anglais standard, qui leur vient du français étandard ;-)
- [2] Le standard de fait met l'accent sur l'adoption.
- [3] Dreamweaver respecte bien la norme HTML.
- [4] J'aurais aimé qu'il donne ses coordonées pour que je puisse respecter son droit d'auteur ; là je suis un peu gêné. Je ne vais pas paraphraser ce qu'il dit si bien.